
Note à porter au registre d'enquête Publique

1 message

CHAZAL Frédéric <frederic.chazal@h2c.fr>
À : enquetepublique.plusallenelles@gmail.com

23 avril 2025 à 16:42

Je fais suite à ma visite auprès du commissaire enquêteur le vendredi 18 avril dernier.

En qualité d'ancien maire du village de 2001 à 2008, je dois exprimer ma plus grande réserve sur les orientations du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Il convient de noter que dès son élection en 2020, le nouveau Maire afficha son souhait de construire sur ce qui devient dans ce nouveau PLU la zone 1Auh, Pourquoi ?

Le choix de cette zone de construction interroge pour de multiples raisons :

- Un projet de construction avait été envisagé à proximité par la commune de Merville Franceville puis retiré, car l'enquête publique avait relevé une desserte routière trop insuffisante.
- Il est évident que le chemin du moulin d'eau ne permet pas, à de nombreux endroits le croisement des véhicules. Accroître le nombre de véhicules sur ce chemin paraît très difficile et dangereux.
- En période de gel la côte située sur le chemin du moulin d'eau est totalement gelée et impraticable.
- La zone choisie pour l'urbanisation est celle où les nappes phréatiques sont les plus hautes. Cette particularité pose de nombreuses préoccupations sur la pérennité des constructions et la responsabilité de la commune sur les problématiques inévitables d'inondations.
- Enfin cette nouvelle zone 1AuH est totalement excentrée du village et pourrait s'apparenter à du « mitage » ce qui est parfaitement contraire à l'esprit de la loi SRU et de la loi ALUR

Il convient de signaler qu'un accès avait été prévu dans un précédent PLU à l'est du « Lotissement de la perruque » pour prévoir l'accroissement de l'Urbanisation si nécessaire. Il est surprenant que cette zone initialement réservée en zone « A Urbaniser » ait été supprimée alors qu'elle répondait parfaitement aux défis qui s'imposent au village en matière d'urbanisation.

Sallenelles le 23 Avril 2025
Frédéric CHAZAL